

PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS ENSEIGNANTS - GRILLE UNIQUE

- Temps de travail** (pour un temps complet)
 - 18h/semaine au secondaire (hors EPS et documentalistes)
 - 20h/semaine pour les enseignants d'EPS
 - 36h/semaine pour les documentalistes
 - 27h/semaine au primaire
 - 35h/semaine pour les CPE
- Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE second.*	Taux horaire HSE EPS*	Taux horaire HSE doc.	Taux horaire HSE primaire	Taux horaire HSE CPE
1	0	2 948,35 €	40,95 €	36,85 €	20,47 €	27,30 €	21,06 €
2	2	3 201,72 €	44,47 €	40,02 €	22,23 €	29,65 €	22,87 €
3	4	3 347,59 €	46,49 €	41,84 €	23,25 €	31,00 €	23,91 €
4	6	3 501,15 €	48,63 €	43,76 €	24,31 €	32,42 €	25,01 €
5	8	3 842,21 €	53,36 €	48,03 €	26,68 €	35,58 €	27,44 €
6	11	4 084,68 €	56,73 €	51,06 €	28,37 €	37,82 €	29,18 €
7	13	4 299,66 €	59,72 €	53,75 €	29,86 €	39,81 €	30,71 €
8	15	4 483,93 €	62,28 €	56,05 €	31,14 €	41,52 €	32,03 €
9	17	4 668,20 €	64,84 €	58,35 €	32,42 €	43,22 €	33,34 €
10	20	4 852,50 €	67,40 €	60,66 €	33,70 €	44,93 €	34,66 €
11	23	5 329,06 €	74,01 €	66,61 €	37,01 €	49,34 €	38,06 €
12	26	5 520,45 €	76,67 €	69,01 €	38,34 €	51,12 €	39,43 €
13	29	5 864,18 €	81,45 €	73,30 €	40,72 €	54,30 €	41,89 €
HC1	Sur critères	5 990,31 €	83,20 €	74,88 €	41,60 €	55,47 €	42,79 €

*Le taux horaire de l'HSE correspond au montant mensuel ramené à l'heure, il est divisé par 2 lorsqu'il ne s'agit pas d'une heure devant élèves.

3. Autres éléments de rémunération

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes :

Intitulé	Montant	Observations
Indemnité de suivi et d'orientation	1 213,56 €	Montant annuel (versé mensuellement) – au prorata
Prime de professeur principal (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème})	1 245,84 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Prime de professeur principal (3 ^{ème} , 2 ^{nde})	1 425,84 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Prime de professeur principal (1 ^{ère} , terminale)	906,24 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Indemnité de sujétion part. prof.documentalistes	767,10 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Indemnité pour mission particulière (taux 1)	1250,00 €	Montant annuel (versé en 2 fois : janvier-juin)
Prime spécifique de professeur des écoles	1200,00 €	Montant annuel (versé mensuellement) – au prorata
Indemnité classe découverte	18,04 €	Taux journalier multiplié par le nombre de jours du séjour dans la limite de 21 jours/an
Indemnité de jury et d'examen		Montant forf. par copie et par candidat interrogé

Le secrétaire général
Sylvain CLAIRET

Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur
Alain Houille



**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS ENSEIGNANTS - GRILLE DE REMUNERATION N°1**

Cette grille n'est plus appliquée depuis le 1^{er} septembre 2012 pour les nouveaux contrats (mise en extinction).

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 15 heures/semaine devant élèves

2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant brut mensuel	Taux horaire HSE *
1	0	3 654,72 €	60,91 €
2	2	3 900,41 €	65,01 €
3	4	4 222,88 €	70,38 €
4	6	4 414,82 €	73,58 €
5	8	4 614,46 €	76,91 €
6	10	4 837,12 €	80,62 €
7	12	5 075,25 €	84,59 €
8	14	5 320,52 €	88,68 €
9	16	5 520,45 €	92,01 €
10	18	5 697,04 €	94,95 €
11	20	5 850,62 €	97,51 €

*Le taux horaire de l'HSE correspond au montant mensuel ramené à l'heure, il est divisé par 2 lorsqu'il ne s'agit pas d'une heure devant élèves.

3. **Autres éléments de rémunération**

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes :

Intitulé	Montant	Observations
Indemnité de suivi et d'orientation	1 213,56 €	Montant annuel (versé mensuellement) – au prorata
Prime de professeur principal (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème})	1 245,84 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Prime de professeur principal (3 ^{ème} , 2 ^{de})	1 425,84 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Prime de professeur principal (1 ^{ère} , terminale)	906,24 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Indemnité pour mission particulière (taux 1)	1250,00 €	Montant annuel (versé en 2 fois : sept.déc.)
Indemnité de jury et d'examen		Montant forf. par copie et par candidat interrogé

Le secrétaire général


Sylvain Clàiret
Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur


Alain Houille

PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS ADMINISTRATIFS - GRILLE DE REMUNERATION CLASSE SUPERIEURE

Cette grille n'est plus appliquée pour les nouveaux contrats depuis le 03/09/2001 (mise en extinction).

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)
 - 39h/semaine
2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE
1	2 928,17 €	18,77 €
2	3 061,64 €	19,63 €
3	3 246,24 €	20,81 €
4	3 424,22 €	21,95 €
5	3 495,45 €	22,41 €
6	3 746,31 €	24,01 €
7	3 932,77 €	25,21 €
8	4 136,21 €	26,51 €

Le secrétaire général


Sylvain Clairet
Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich



PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS ADMINISTRATIFS - GRILLE DE REMUNERATION CLASSE NORMALE

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 39h/semaine

Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

Echelon	Ancienneté	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE
1	0	2 873,29 €	18,42 €
2	1	2 983,49 €	19,12 €
3	2,5	3 068,25 €	19,67 €
4	4	3 136,05 €	20,10 €
5	6	3 254,72 €	20,86 €
6	8	3 432,70 €	22,00 €
7	10,5	3 559,84 €	22,82 €
8	13,5	3 754,79 €	24,07 €
9	16,5	3 941,26 €	25,26 €
10	19,5	4 144,68 €	26,57 €

Le secrétaire général


Sylvain Claret

Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur


Alain Houille



PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS VIE SCOLAIRE - GRILLE DE REMUNERATION SURVEILLANT DU SECONDAIRE

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 39h/semaine

2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE
1	0	2 296,95 €	14,72 €
2	2	2 384,23 €	15,28 €
3	4	2 474,83 €	15,86 €
4	6	2 568,87 €	16,47 €

Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich
Le secrétaire général

Sylvain Clairet

Lycée français Jean Renoir
Munich
Le proviseur

Alain Houille

PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS MATERNELLE - GRILLE DE REMUNERATION ERZIEHER(IN)

Cette grille et les modalités de calcul de l'ancienneté qui y sont appliquées ne sont valables que pour les nouveaux contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022.

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 38,5h/semaine

2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant brut mensuel	Taux horaire HSE
1	0	2 943,69 €	19,11 €
2	0,5	3 099,15 €	20,12 €
3	1	3 253,17 €	21,12 €
4	3	3 377,24 €	21,93 €
5	5	3 500,38 €	22,73 €
6	7	3 624,46 €	23,54 €
7	9	3 749,00 €	24,34 €
8	11	3 873,58 €	25,15 €
9	13	3 997,64 €	25,96 €
10	15	4 120,31 €	26,76 €
11	17	4 245,34 €	27,57 €
12	19	4 374,18 €	28,40 €
13	21	4 492,55 €	29,17 €
14	23	4 618,46 €	29,99 €
15	25	4 740,23 €	30,78 €

3. **Autres éléments de rémunération**

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de vacances	150,00 €	Montant annuel versé en juillet
Prime de Noël	1 mois de salaire	Versé en novembre

Le Secrétaire Général

Sylvain Clairét

Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le Proviseur

Alain Houille



PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS MATERNELLE - GRILLE DE REMUNERATION KINDERPFLEGER(IN)

Cette grille et les modalités de calcul de l'ancienneté qui y sont appliquées ne sont valables que pour les nouveaux contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022.

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)
 - 38,5h/semaine
2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant brut mensuel	Taux horaire HSE
1	0	2 633,90 €	17,10 €
2	0,5	2 789,12 €	18,11 €
3	1	2 943,85 €	19,12 €
4	3	3 067,26 €	19,92 €
5	5	3 191,14 €	20,72 €
6	7	3 315,51 €	21,53 €
7	9	3 438,91 €	22,33 €
8	11	3 563,29 €	23,14 €
9	13	3 687,15 €	23,94 €
10	15	3 811,54 €	24,75 €
11	17	3 935,41 €	25,55 €
12	19	4 059,31 €	26,36 €
13	21	4 182,33 €	27,16 €
14	23	4 306,10 €	27,96 €
15	25	4 430,97 €	28,77 €

3. **Autres éléments de rémunération**

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de vacances	150,00 €	Montant annuel versé en juillet
Prime de Noël	1 mois de salaire	Versé en novembre

Le Secrétaire Général

Sylvain Clairet

Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le Provisseur

Alain Houille



PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS D'ENCADREMENT DES ETUDES SURVEILLEES

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 39h/semaine

1. **Rémunération en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

	Montant mensuel brut	Taux horaire de base	Taux horaire HSE
1. Sans certification d'enseignement	3 072,39 €	18,18 €	20,45 €
2. Avec certification d'enseignement	3 796,76 €	22,47 €	25,28 €

Taux horaire de base en vigueur en Allemagne = 3 x salaire mensuel ÷ 13 semaines ÷ heures de travail hebdomadaires
Taux horaire interne HSE = maintien du taux horaire appliqué avant 2018 au moment où les personnels des études surveillées étaient rémunérés à l'heure et ne percevaient pas de salaire mensuel fixe.

Le secrétaire général

Sylvain Clairet
Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur

Alain Houille
Lycée français Jean Renoir
Munich

PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS DE SURVEILLANCE DE LA PAUSE MERIDIENNE

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 39h/semaine

2. **Rémunération en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Montant mensuel brut	Taux horaire de base	Taux horaire HSE
2 130,67 €	12,61 €	13,66 €

Taux horaire de base en vigueur en Allemagne = 3 x salaire mensuel ÷ 13 semaines ÷ heures de travail hebdomadaire
Taux horaire interne HSE à partir du 01.01.2023 = salaire mensuel ÷ 4 semaines ÷ heures de travail hebdomadaires

Le secrétaire général

Sylvain Claret
Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur

Alain Houille
Lycée français Jean Renoir
Munich

PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

1. Temps de travail

Sur état nominatif

2. Rémunération en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

Qualification	Taux horaire AESH maternelle	Taux horaire AESH élémentaire
Hilfskraft	13,84 €	15,41€
Ergänzungskraft	15,41 €	17,22 €
Fachkraft	17,21 €	19,02 €

Hilfskraft : personnel non titulaire d'un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne ou de l'éducation reconnue par la Bavière

Ergänzungskraft : personnel ayant suivi une formation de minimum 2 ans et titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ou de l'éducation reconnu par la Bavière.

Fachkraft : personnel ayant suivi une formation de minimum 3 ans et titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ou de l'éducation reconnu par la Bavière.

Le secrétaire général


Sylvain Clairét
Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur


Alain Houille


**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
GRILLE DE REMUNERATION HAUSMEISTER**

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 39h/semaine

2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant brut mensuel	Taux horaire HSE
1	2	2 778,32 €	17,81 €
2	4	2 875,55 €	18,43 €
3	6	2 976,20 €	19,08 €
4	8	3 080,37 €	19,75 €
5	10	3 188,19 €	20,44 €
6	12	3 299,77 €	21,15 €
7	14	3 415,27 €	21,89 €
8	16	3 534,79 €	22,66 €
9	18	3 658,51 €	23,45 €
10	20	3 786,56 €	24,27 €
11	22	3 919,10 €	25,12 €
12	24	4 056,26 €	26,00 €
13	26	4 198,23 €	26,91 €
14	28	4 345,17 €	27,85 €

3. **Autres éléments de rémunération**

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de vacances	150,00 €	Montant annuel versé en juillet
Prime de Noël	1 mois de salaire	Versé en novembre

Le secrétaire général

Sylvain Clairet

Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur

Alain Houille



**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
GRILLE DE REMUNERATION INFIRMIER(E)**

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 39h/semaine

2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant brut mensuel	Taux horaire HSE
1	2	2 486,46 €	15,94 €
2	4	2 668,18 €	17,10 €
3	6	2 849,91 €	18,27 €
4	8	3 031,63 €	19,43 €
5	10	3 213,37 €	20,60 €
6	12	3 395,10 €	21,76 €
7	14	3 576,82 €	22,93 €
8	16	3 758,55 €	24,09 €
9	18	3 940,27 €	25,26 €
10	20	4 308,64 €	27,62 €

Le secrétaire général


Sylvain Clairet

Secrétariat Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich


Le proviseur


Alain Houille

**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
GRILLE DE REMUNERATION GARDIEN**

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)

- 39h/semaine

2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024**

Echelon	Ancienneté	Montant brut mensuel	Taux horaire HSE
1	2	2 229,43 €	14,29 €
2	4	2 343,82 €	15,02 €
3	6	2 414,14 €	15,48 €
4	8	2 486,56 €	15,94 €
5	10	2 561,17 €	16,42 €
6	12	2 638,00 €	16,91 €
7	14	2 717,14 €	17,42 €
8	16	2 798,65 €	17,94 €
9	18	2 882,61 €	18,48 €
10	20	2 969,09 €	19,03 €
11	22	3 149,91 €	20,19 €
12	24	3 244,41 €	20,80 €
13	26	3 289,76 €	21,09 €
14	28	3 341,74 €	21,42 €

3. **Autres éléments de rémunération**

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de vacances	150,00 €	Montant annuel versé en juillet
Prime de Noël	1 mois de salaire	Versé en novembre

Le secrétaire général

 **Secrétariat Général**
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur


Alain Houille